

Les jeux de mots de la Cour d'assises

Autor(en): **London, Geo**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Der Kreis : eine Monatsschrift = Le Cercle : revue mensuelle**

Band (Jahr): **15 (1947)**

Heft 10

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-569445>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les jeux de mots de la Cour d'assises

Nous reproduisons ci-après un compte-rendu sur une affaire de moeurs, publié en son temps par le „Matin“. Nous ne doutons point que vous aurez plaisir au langage de cet article, qui pourrait tout aussi bien figurer dans n'importe quel journal humoristique.

La rédaction.

Un homme sous un lit

Il y a, pour les habitués des chambres correctionnelles, un spectacle assez touchant. C'est de voir avec quel intérêt passionné et sympathique les détenus attendent leur tour d'être jugés ou, venant de l'être, suivent les procès de leurs compagnons de box. Cette solidarité entre pauvres bougres que le hasard d'une audience a réunis dans l'épreuve, qui ne se connaissent pas et ne se reverront sans doute jamais, ne manque pas de grandeur.

C'est à quoi je songeais l'autre jour en voyant, spectateur attentif, voire haletant, de l'affaire que je vais vous raconter, le trafiquant de cocaïne Parizzo, dit La Cloche, que cette même quatorzième chambre venait, après plaidoirie de Me. Henriquet, de condamner à huit mois de prison.

A l'appel du président s'étaient levés les deux prévenus du no. 14, poursuivis pour vol. C'étaient deux jeunes gens dont l'un était d'une beauté un peu inquiétante et l'autre d'une maigreur un peu effrayante.

Le président Laemlé (au beau jeune homme). — Vous vous appelez Roger Servay. Vous avez vingt-deux ans et on ne vous connaît d'autre moyen d'existence que le répugnant métier que vous exercez... celui de certaines filles!

Roger Servay répond par une série de petits gestes mignons qui ne veulent pas dire grand' chose.

Le président Laemlé. — Expliquez-vous clairement.... Comme un homme... si vous le pouvez. (Rires.)

Roger Servay. — Oh! Monsieur le président, ce n'est pas un métier pour moi... Il ne faut pas dire cela. (Tendrement.) Ce n'est pas gentil... Tenez, je vais être franc... Je fais cela au béguin.

Le président Laemlé. — Vous êtes tellement professionnel que vous pratiquez ce métier complémentaire de la prostitution qu'est l'entôlage. C'est pour cela que vous êtes ici. Vous avez racolé, il n'y a pas d'autre terme, un industriel du Nord à la sortie de la gare. Vous l'avez accompagné dans un hôtel. Dans la chambre, votre coinceulé, Vignasse, était caché sous le lit. Il a volé le portefeuille de celui que j'appellerai votre conquête. Ce portefeuille était dans la poche-revolver du pantalon de votre victime.

Roger Servay. — Ma victime? Je ne lui ai rien fait de mal à ce monsieur. (Rires.)

Le président Laemlé. — Vignasse, je dois le dire, s'y est pris si maladroitement que l'industriel du Nord a aperçu son geste. Il n'a rien dit. Mais, en descendant, il a téléphoné à police-secours. Vous voyant pris, vous lui avez fait rendre son portefeuille par

Vignasse. (S'adressant au second prévenu.) Et vous, Vignasse, qu'avez-vous à dire ?

Le maigre Vignasse porte au bout de son corps extra-plat (bien pratique pour se glisser sous un lit) une petite tête de fouine tristement résignée aux coups du sort. Il s'exprime d'une voix douloureuse.

Vignasse. — D'abord, mon président, je voudrais vous dire que „j'en suis pas“.

Un magistrat moins à la page que le président Laemlé n'eût peut-être pas compris. Mais M. Laemlé est, qu'il me permette de le dire, un „affranchi“. Il riposte très justement :

— Il s'agit pas de cela.

Vignasse. — Roger m'avait dit qu'il avait rendez-vous avec un oncle de province qui lui avait barboté l'argent d'un héritage et qu'il s'agissait de lui „rebarboter“. Voilà.

Le président Laemlé. — Vous êtes bien sûr qu'il avait dit qu'il s'agissait d'un oncle ? (Hilarité.)

Vignasse. — Comme je vous vois. (Nouveaux rires.)

L'industriel du Nord paraît ensuite. C'est un long sexagénaire déplumé. Singulier „béguin“ que celui de Roger Servay !

L'industriel du Nord (un peu gêné). — Voilà. Je sortais de la gare du Nord. Je traverse la place pour aller... m'isoler. J'aperçois monsieur qui gentiment me cède son tour. A la sortie, je le retrouve. Nous bavardons... Je le suis bêtement... On parlait politique. Moi, ça m'exite. (Rires.)

Le président Laemlé. — Et dans la chambre, j'imagine, l'ardeur de la discussion a été telle que vous avez éprouvé le besoin de vous mettre à l'aise...

L'industriel du Nord a un geste d'accablement...

Le président Laemlé. — Et quand vous êtes-vous aperçu qu'il y avait un autre homme sous le lit ?

L'industriel du Nord. — Oh ! presque tout de suite après m'être mis à mon aise, j'ai vu que nous étions trois.

Le président Laemlé. — Abondance de biens ? (Rires.)

L'industriel du Nord. — J'ai eu très peur, mais je n'ai rien dit. Seulement, je suis parti très vite.

Le président Laemlé. — Vous avez abrégé l'entretien... politique. (Rires.)

L'industriel du Nord. — C'est cela. (Nouveaux rires.) Ces messieurs m'ont d'ailleurs rendu mon portefeuille.

Pour établir ses goûts orthodoxes sans doute, Vignasse s'est fait assister par une gentille avocate, Mlle Mayot. Il est condamné à quatre mois de prison et cinq ans d'interdiction de séjour. Roger Servay, défendu par Me. Pierre Lévy, récolte — noblesse oblige — deux mois de plus.

Parizzo dit La Cloche paraît heureux de l'indulgence du tribunal envers ses compagnons d'infortune.

Geo London.